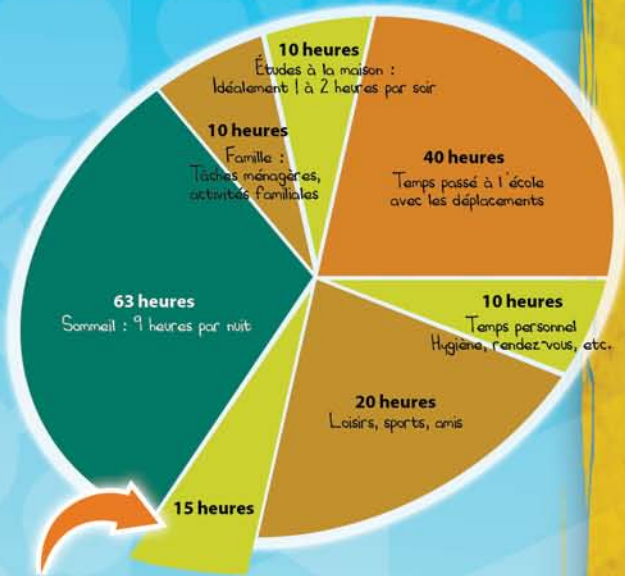


Répartition des activités par semaine



Si tu travailles 20 heures par semaine, tu coupes quoi?

Si tu travailles 25 heures par semaine, tu coupes quoi?

Si tu travailles 30 heures par semaine, tu coupes quoi?

- À plus de 15 heures/semaine, tu risques de couper dans tes travaux scolaires.
- À plus de 20 heures/semaine, tu risques de couper à l'école.
- À plus de 30 heures/semaine, tu risques de lâcher la job ou l'école ...

Trop souvent c'est l'école.



Réussite
Accomplissement
Persévérance



Adhérez à la certification PRO-jeunes.
Contactez votre Carrefour jeunesse-emploi

CONCILIATION TRAVAIL-ÉTUDES RÉGION DE LA CÔTE-NORD



La RÉUSSITE
scolaire ça se travaille



Saviez-vous que?

Travailler assure un revenu, contribue à l'autonomie et l'acquisition de compétences. **Toutefois**, il faut tenir compte des besoins de repos, d'études et de plaisir. **L'équilibre de ces facteurs favorise l'obtention d'un diplôme.**

Travailler la fin de semaine a moins d'incidence sur les résultats scolaires que de travailler les soirs de semaine. Il y a tout de même un risque surtout si le jeune doit se lever tôt tous les matins et travailler de longues heures.

Les perspectives professionnelles indiquent que **8 500 postes seront disponibles d'ici 2013** dans la région de la Côte-Nord et que la majorité de ces emplois exigeront un diplôme professionnel, technique ou universitaire.

La sous-scolarisation est une cause importante de pauvreté et d'exclusion sociale et occasionne une pénurie de main-d'œuvre qui nuit au développement et à la progression des entreprises.

Le décrochage scolaire est un phénomène social dont les causes sont multiples et, qu'à ce titre, le réseau de l'éducation, bien que le premier interpellé par la réussite éducative des jeunes, a besoin du soutien de toute la communauté, y compris celui du milieu des affaires.

**Encourageons nos jeunes,
leur avenir c'est aussi le nôtre !**



Adhérez à la certification PRO-jeunes.
Contactez votre Carrefour jeunesse-emploi

Je m'engage
en tant qu'

EMPLOYÉ
AUX ÉTUDES

Parce que je suis conscient que travailler développe des compétences qui me serviront tout au long de ma vie et que c'est aussi un autre moyen de découvrir mes forces et mes préférences, je m'engage à :

- 1 Arriver à l'école et au travail en bonne condition physique et disposé à donner mon plein rendement.
 - 2 Avertir mon employeur à l'avance lorsque j'ai une raison valable de m'absenter du travail.
- Parce que je sais qu'étudier et obtenir un diplôme me permettra de réaliser mes rêves et de prendre ma place sur le marché du travail, je m'engage à :
- 3 Réfléchir au nombre d'heures dont je dispose pour travailler sans que cela nuise à ma réussite scolaire.
 - 4 Discuter avec mon employeur d'un horaire me permettant de concilier le travail et les études.
 - 5 Informer mon employeur de mes périodes d'examens.

EMPLOYEUR

Parce que je suis conscient que faciliter la conciliation travail-études rapporte aux deux parties et que cela permet à mon employé aux études de persévérer et d'obtenir son diplôme, je m'engage à :

- 1 L'encourager à être présent à ses cours.
- 2 Garder une bonne communication avec mon employé aux études.
- 3 M'assurer que le nombre d'heures de travail proposé à mon employé facilite la réussite dans ses études, donc idéalement lui proposer un horaire de 15 heures et moins par semaine.
- 4 Prévoir les périodes d'examens, de sorties et de projets scolaires et ajuster l'horaire de travail en conséquence.
- 5 M'informer de ses études, de sa motivation et de ses intérêts.